

Congrès de Métrologie Temps Fréquence

M. LE MAIRE, Rapporteur : Du 12 au 16 avril 1999 la Ville de Besançon accueille le Congrès de Métrologie Temps Fréquence à Micropolis et au Kursaal.

Ce Congrès, créé en 1946, est le congrès mondial de référence et il a lieu chaque année aux Etats-Unis depuis plus de 50 ans. En novembre 1995 un accord formalisé a été signé entre l'organisation américaine «The Institute of Electrical and Electronics Engineers» (IEEE) et la Société Française des Microtechniques et de Chronométrie (SFMC) afin d'organiser en avril 1999 un congrès regroupant d'une part le «IEEE International Frequency Control Symposium» (FCS) et le Forum Européen Temps Fréquence (EFTF).

L'événement regroupera 500 à 600 scientifiques de tous les pays et 30 à 40 entreprises exposant leurs matériels et fabrications dans le domaine des systèmes temps-fréquence, de leurs fondements scientifiques et de leurs applications en particulier aux télécommunications et aux industries spatiales et aéronautiques. Il s'agit d'un événement scientifique et industriel de toute première importance montrant clairement une reconnaissance internationale au plus haut niveau.

Le budget prévisionnel se monte à 1 509 500 F.

La Région de Franche-Comté accorde une subvention de 200 000 F et le Département du Doubs (qui assurera l'impression des actes) une subvention de 150 000 F. La Ville de Besançon est sollicitée pour une aide de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer. En cas d'accord, la somme de 100 000 F sera allouée à l'Association Forum Européen Temps Fréquence et imputée au chapitre 92.90.6574.89052.30200 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant prélevés sur les dépenses imprévues figurant au chapitre 938/20200 du BP 1999.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, j'ai des remarques à faire s'agissant de subventions pour congrès, dans ce rapport et dans le suivant, qui ne relèvent pas de la même délégation, pour l'une de l'Economie, pour l'autre des Relations Internationales. La politique de congrès et la politique touristique sont des éléments importants du développement économique de la Ville. Est-ce que vous n'avez pas pensé éventuellement à nommer un Conseiller Municipal Délégué en charge du tourisme et des congrès pour marquer un acte politique fort dans ce domaine ?

M. LE MAIRE : C'est un dossier qui a été traité au départ par le Service Economie-Emploi-Tourisme. Il se trouve que l'Adjoint chargé de l'Economie est également Adjoint chargé du Tourisme, nous avons donc pensé qu'il était le plus habilité à traiter ce dossier.

Sur le fond, je crois que les uns et les autres sont favorables pour accorder à Raymond BESSON pour ce congrès international de haut niveau une subvention de 100 000 F».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.